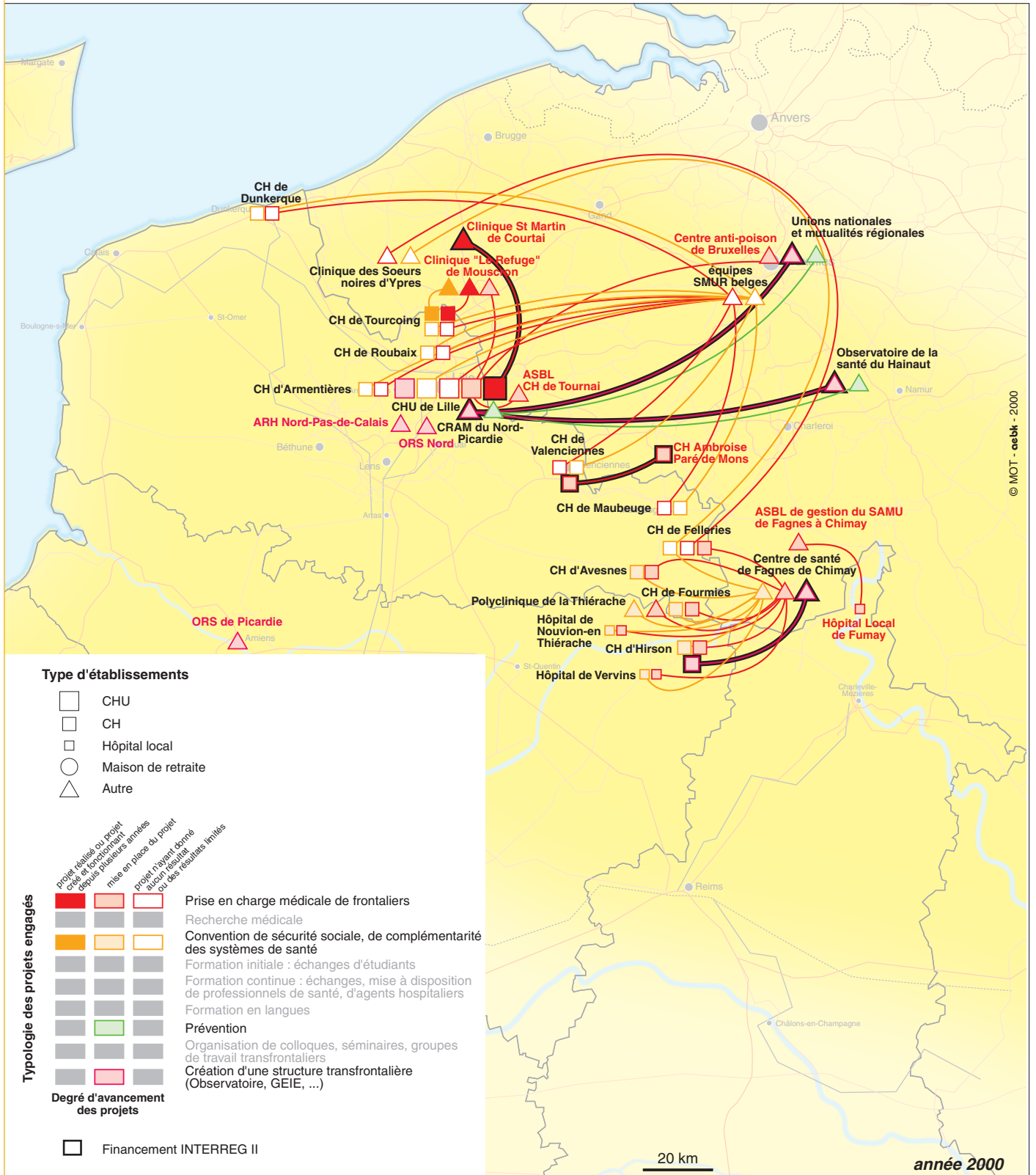
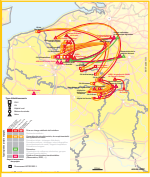


La santé

Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale :  
frontière belge



## 2 - La coopération transfrontalière thématique



### La santé

#### Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontière belge

La **frontière franco-belge** est celle où la coopération sanitaire et médico-sociale est la **plus dense et la plus approfondie**.

Outre les nombreux flux de personnes âgées en provenance de France à destination des maisons de retraite belges (nombreuses et mieux adaptées), d'élèves handicapés français dans des établissements belges spécialisés et de toxicomanes en traitement, non indiqués ici car faisant moins l'objet d'une coopération entre deux établissements frontaliers, on recense de très nombreuses actions de coopération de part et d'autre de cette frontière.

On note également la proportion limitée d'actions strictement sanitaires co-financées par **Interreg II**, ces fonds ayant plus dans leur majorité été sollicités par les structures médico-sociales localisées sur la carte " Interreg ".

L'essentiel des actions se concentre au sein de la **Métropole Lilloise** et entre la **Thiérache du Nord et de l'Aisne et le Pays de Chimay (Belgique)**. Les actions les plus nombreuses concernent la **prise en charge médicale des frontaliers**.

Ces démarches (en rouge sur la carte), qui concernent en premier lieu les centres hospitaliers, sont souvent associées à des extensions de convention de sécurité sociale (en jaune) dans le cadre de projets de complémentarité des systèmes de santé entre les deux pays.

Une des actions les plus avancées dans ce domaine concerne la convention établie en 1994 entre le **Centre Hospitalier de Tourcoing et la clinique " Le Refuge " de Mouscron (Belgique)**. Elle consiste en un échange de bons procédés : l'établissement belge accueille les patients insuffisants rénaux chroniques ressortissant de l'Espace Economique Européen et résidant en France, l'autre reçoit les patients de l'EEE résidant en Belgique atteints du SIDA. Cette action comporte un volet " convention de sécurité sociale " qui a permis une mise au point concernant le remboursement de certains médicaments, des actes médicaux, des honoraires de surveillance, des forfaits de médication ... Les modalités du ticket modérateur sont prises en charge soit par la clinique du Refuge ou en négociation avec les représentants de la CPAM de Tourcoing et la CRAM.

Citons également le projet de **télé-consultation en ophtalmologie Flandres-ophtalmo entre le CHU de Lille** (dont le transfrontalier est une des priorités) et la **clinique Saint Marteen de Courtrai** où un réseau transfrontalier de téléophtalmologie est mis en œuvre afin de favoriser les échanges entre ophtalmologues de part et d'autre de la frontière. L'utilisation de la visioconférence permet les échanges en temps réel en matière d'avis consultatifs et la diffusion en multites de réunions médicales programmées.

La prise en charge médicale s'est également développée en matière de **traitement des urgences : entre l'hôpital local de Fumay (Ardennes) et le SAMU du centre des Fagnes à Chimay** ou bien entre les équipes SMUR de Dunkerque, Armentières, Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Maubeuge et leurs homologues belges, prévoyant pour chaque équipe d'intervenir de l'autre côté de la frontière en cas d'indisponibilité nationale.

L'amélioration de cette prise en charge des frontaliers repose en partie sur l'**utilisation conjointe de nouvelles technologies avec des nouvelles pratiques médicales** : elles interviennent notamment dans le cadre du développement transfrontalier de l'application CIGUE (service de toxicologie), dans les téléconsultations entre le CH de Tournai et celui de Lille ou enfin dans la télé-consultation en ophtalmologie déjà évoquée.

Outre l'opération entre la clinique du Refuge à Mouscron et le CH de Tourcoing, la frontière franco-belge est le cadre d'une opération d'**extension de couverture sociale novatrice : le projet Transcards** entre la Thiérache et le pays de Chimay (Belgique) regroupe les ministères de l'emploi et de la santé des deux pays, les organismes d'assurances maladies concernés, différents centres hospitaliers. Il a vocation à simplifier les procédures administratives et l'accès aux soins transfrontaliers des populations locales en utilisant les techniques existantes (cartes Vitale, lecteurs de cartes, bornes de mise à jour) permettant l'amélioration et l'accélération des remboursements et une offre de soins élargie.

Enfin, citons la présence de deux **structures de coopération transfrontalière consacrées à la santé sous la forme de deux GEIE : celui de la santé en Thiérache (Aisne)** entre l'hôpital d'Hirson et le centre de Santé des Fagnes à Chimay afin de favoriser la complémentarité entre les deux établissements par une optimisation de leurs moyens réciproques (gardes transfrontalières, échanges de cardiologues, urgences spécifiques...). L'autre GEIE consacré à la santé transfrontalière est l'**observatoire de la santé franco-belge** (rassemblant 17 partenaires dont les CRAM Nord-Picardie, l'ARH Nord, la CPAM, les ORS Nord-Picardie et la DRASS Nord-Pas-de-Calais) qui développe d'une part des actions de prévention (cancérologie et maladies cardio-vasculaires) et travaille d'autre part sur l'amélioration de l'accès aux soins des populations frontalières (complémentarité des équipements et connaissance des besoins).

Si elle n'apparaît pas en tant que telle sur la carte, la **DRASS Nord-Pas-de-Calais** est très impliquée dans la coopération transfrontalière sanitaire, notamment dans sa connaissance des dossiers et dans son implication dans certains projets (membre associé de l'Observatoire franco-belge de la santé).